

## Formation

# Secret professionnel et déontologie en aide et protection de la jeunesse :

### Thématique visée :

Dans le domaine de l'aide et de la protection de la jeunesse, le secret professionnel n'est plus un « tabernacle inviolable ». La parole confiée sous le sceau du secret peut être divulguée chaque fois qu'il en va de l'intérêt de l'enfant ou de la personne vulnérable. De plus, depuis quelques années, le secret professionnel peut se partager lors de tables rondes comprenant des acteurs ayant pourtant des missions bien différentes.

A une règle, certes très (trop ?) rigide, mais claire, s'est substitué un concept aux contours beaucoup plus flous qui repose essentiellement sur notre responsabilité et notre déontologie.

Mais est-ce un bien et cela sert-il réellement les intérêts des bénéficiaires de l'aide ?

Qu'est-ce qui tombe sous le secret professionnel alors que j'interviens dans le cadre de l'aide et de la protection de la jeunesse ?

Avec qui puis-je partager des informations (école, camp de vacances, police,...) ?

Si je suis convoqué à la police ou chez un juge pour dévoiler des informations, puis-je refuser d'y aller ? Est-ce que je dois obligatoirement parler ?



Quels sont les enjeux relationnels du secret dans le cadre d'une aide sous mandat ?

L'avocat du jeune peut-il parler avec le juge dans l'intérêt du mineur ?

Devoir de réserve, déontologie, secret professionnel, quelles différences ?

Quels sont les conséquences professionnelles, civiles et pénales en cas de non-respect du secret professionnel ?

Comment éviter de me retrouver dans une situation inconfortable ?

Comment définir des balises spécifiques à ma mission en aide et protection de la jeunesse ?

## Objectifs de la formation :

- Identifier le cadre juridique du secret professionnel.
- Voir ce qui relève du droit pénal, du droit civil et des règles déontologiques particulières.
- Identifier les hypothèses où l'on peut parler sans tomber sous le coup de la loi.
- Définir les contours du secret professionnel partagé et ses limites.
- Adopter des attitudes et une méthodologie claire en cas de situation problématique.
- Développer des outils pour clarifier cette notion avec les bénéficiaires de l'aide à la jeunesse.
- Définir notre position d'intervenant et d'équipe par rapport au secret professionnel afin de rester dans une position « confortable ».

## Outils utilisés:

- Apports théoriques (Secret professionnel, code de déontologie,...) .
- Mise en situation.
- Exercices pratiques.
- Création d'une boîte à outils.

## Public visé :

- Intervenants psycho-sociaux , mandants, enseignants, avocats.

## Informations pratiques:

**Durée :** 1 jour

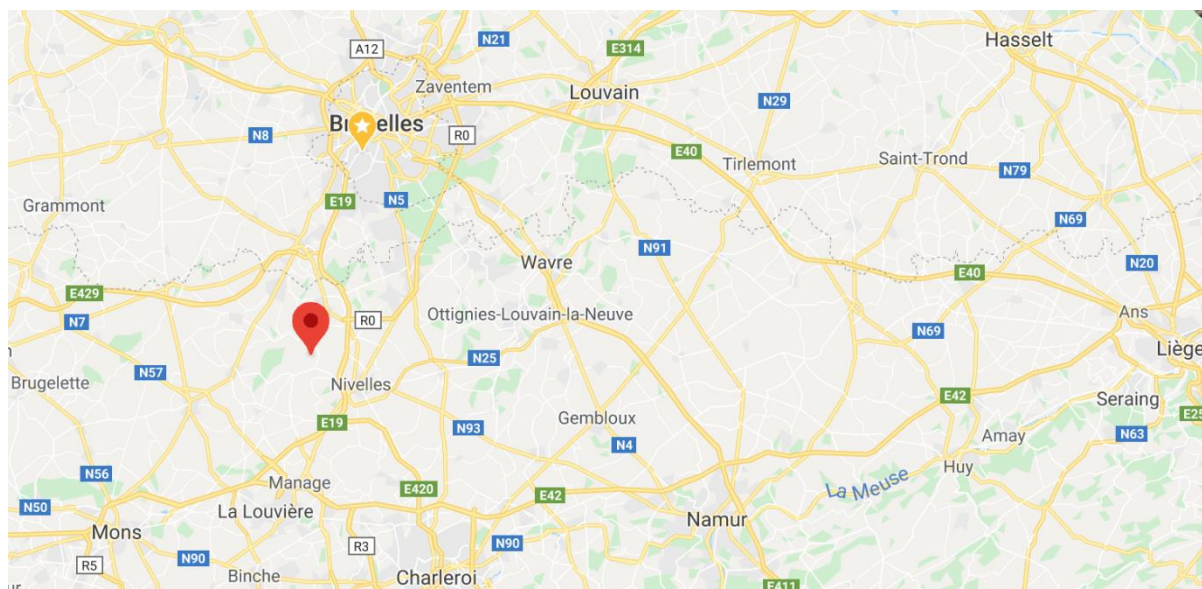
**Forme :** Présentiel (accompagnement par 2 formateurs)

**Lieu :** Ittre (rue Basse Hollande, 9 1460 Ittre) ou  
Bruxelles Maison Qui Chante (rue du viaduc 122 à 1050 Ixelles)

**Date :** Disponible sur demande.

**Prix :** 100 euros.

## Lieu : rue Basse Hollande 9 à 1460 Ittre



Dans la rue Basse Hollande, la maison se trouve au bout d'un petit chemin empierré. Deux boîtes aux lettres au sol et un panneau Saule Rieur indiquent l'entrée du chemin.



**Saule Rieur A.S.B.L. chaussée de Bruxelles, 354 à 1190 Bruxelles Belgique.**

**Contact : [information@saulerieur.be](mailto:information@saulerieur.be) / site : [saulerieur.be](http://saulerieur.be)**